

**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Municipalité de Mex
Ch. de Lugny-lès-Charolles 2
1031 Mex (VD)

N/Réf.: jgs / mlz - (24) -17585

Lausanne, le 2 juin 2026

**Entité requérante : Département des institutions, de la culture, des infrastructures
et des ressources humaines (DICIRH)**

**Commune de Mex
RC313 C-P - Interdiction de stationner
Légalisation de la signalisation routière**

Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers
municipaux,

La Direction générale de la mobilité et des routes décide l'instauration de la mesure
répertoriée dans le courrier annexé.

En application des dispositions cantonales, cette mesure comportant des prescriptions
sera publiée officiellement par nos soins dans la Feuille des Avis Officiels (voir annexe).
Elles ne pourront entrer en force qu'en l'absence d'un recours interjeté dans le délai
légal indiqué en fin de la décision annexée. Une fois ce délai de recours expiré sans
nouvelle de la CDAP, la DGMR procédera à la mise en place de la mesure sans autre
forme d'indication.

Les frais liés à cette affaire sont pris en charge par le centre d'entretien et d'exploitation
de la signalisation routière (CeES) de la DGMR.

Le dossier complet pourra être consulté, pendant le délai de recours, au Greffe
municipal et à la Direction générale de la mobilité et des routes.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les
Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Laurent Tribolet
Chef de la division Entretien

Javier Gonçalves
Inspecteur de la signalisation

Annexe(s) :

- Décision en matière de signalisation routière
- Plans de signalisation du 22 mai 2026

Copie(s), avec décision et plan, à :

- Céline Baumgartner, Voyère de l'arrondissement Centre, DGMR
- Secrétariat arrondissement Centre, DGMR,
- Olivier Rochat, DGMR, Chef du CeES, DGMR
- Martial Abbet, Adjoint du chef CeES, DGMR
- Javier Gonçalves, Inspecteur de la signalisation, DGMR